



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Paris, le 24 avril 2013

ORDONNANCE N° 1584

NOUS, Jean-Pierre SERVEL, Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française,

VU l'article 17.3 § 6 du Règlement Intérieur de la G.L.N.F.,

VU la décision prise par le Conseil de Discipline National le 15 avril 2013,

VU la notification de cette décision par le Secrétariat Greffe de la Grande Loge Nationale Française au **TRF François STIFANI** le 23 avril 2013,

CONSTATONS la radiation du **TRF François STIFANI** (matricule 24764) de la Grande Loge Nationale Française, à dater de ce jour.

ORDONNONS la diffusion de la présente Ordonnance à l'intéressé, aux membres du Souverain Grand Comité, aux Grands Maîtres Provinciaux, ainsi qu'à toutes les Respectables Loges de leur juridiction, par les soins du Grand Secrétaire.

RENDUE PAR NOUS, Grand Maître, signée de notre main et revêtue du Grand Sceau.

Pour Ampliation,

Didier GOMEZ
Garde des Sceaux

Claude LEGRAND
Grand Secrétaire

Jean-Pierre SERVEL
Grand Maître

■ www.glnf.fr ■ glnf@glnf.com